Affaires générales et politique
General affairs and policy

Doc. prél. No 12
Prel. Doc. No 12

Février / February 2004

HccH
HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
1893|2003

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION PROGRAMME POUR 2004-2005

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION PLANNING FOR 2004-2005

Note submitted by the Permanent Bureau

Document préliminaire No 12 de février 2004
à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2004
sur les affaires générales et la politique de la Conference

Preliminary Document No 12 of February 2004
for the attention of the Special Commission of April 2004
on General Affairs and Policy of the Conference

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (0)70 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (0)70 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION PROGRAMME POUR 2004-2005

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION PLANNING FOR 2004-2005

Note submitted by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

Ce document résume le programme de travail dans les domaines de la protection internationale de l'enfant et du droit de la famille, dans lesquels le Bureau Permanent est actuellement engagé. Ce document, qui est une mise à jour d'un document similaire présenté à la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence l'année dernière[1], présente un calendrier pour les différents projets et des observations quant aux sources de financement pour chacun d'entre eux (renvoyant au Budget supplémentaire de l'Exercice L (1er juillet 2004 – 30 juin 2005))[2].

Le mandat pour les travaux relatifs à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* découle directement de la réunion de la Commission spéciale de mars 2001 sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1980 et de la réunion de la Commission spéciale de septembre / octobre 2002[3]. Comme nous le verrons, la planification a déjà débuté pour la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1980, que l'on espère pouvoir tenir à la fin de 2005.

Différents projets relatifs à la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ont été approuvés par la réunion de la Commission spéciale de novembre 2000 tendant à l'examen du fonctionnement de la Convention. La programmation pour la prochaine session d'examen général de la Convention (début 2005) a également déjà commencé.

Eu égard à la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants*, le Bureau Permanent examine les solutions possibles pour assister et appuyer les Etats qui se préparent à ratifier ou adhérer à la Convention. Une planification provisoire a commencé pour une réunion de Commission spéciale de deux jours tendant à examiner les questions de mise en œuvre, qui se tiendrait éventuellement avant ou après la réunion relative à la Convention de 1980.

Les travaux d'élaboration de la nouvelle Convention, à portée universelle, relative au recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille sont en cours, la Seconde réunion de la Commission spéciale étant prévue pour juin 2004. Il semble que la tenue, en 2005, d'une réunion supplémentaire de la Commission spéciale soit nécessaire et que la Session diplomatique ne se tienne pas avant la fin 2005 ou le début 2006.

---

[1] Document préliminaire No 4 de mars 2003 à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2003 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[2] Document préliminaire No 16 de février 2004 à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2004 sur les affaires générales et la politique de la Conférence. *Voir* aussi les Documents préliminaires Nos 15A, « Restructurer le Budget de la Conférence afin déstabiliser le financement des travaux de la Conférence de La Haye », et 15B, « Exercice financier L (premier juillet 2004–30 juin 2005), Projet de Budget et Exposé des Motifs », en date de février 2004 à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2004 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[3] *Voir* « Conclusions et recommandations de la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant (22-28 mars 2001) » et « Rapport et Conclusions de la Commission spéciale de septembre-octobre 2002 sur la Convention de La Haye sur l'enlèvement d'enfants ».

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants		
1. Préparation du cinquième examen général du fonctionnement de la Convention de 1980	La Cinquième réunion de la Commission spéciale tendant à l'examen du fonctionnement pratique de la Convention de 1980 se tiendra vraisemblablement à l'automne 2005.	Les préparatifs généraux des Commissions spéciales sont financés par le budget régulier de la Conférence de La Haye, tout comme les Commissions spéciales elles-mêmes.
a) Elaborer et administrer le questionnaire	Automne 2004	
b) Préparation d'un rapport / résumé des réponses au questionnaire sur le fonctionnement de la Convention	Début 2005	
c) Préparation d'une étude statistique d'ensemble des affaires d'enlèvement en 2003	En coordination avec la Faculté de droit de Cardiff de l'Université du Pays de Galles ; automne 2004.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 7(a). Des fonds sont également recherchés auprès d'une Fondation privée au Royaume-Uni.
2. Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980		Les deux premières parties du Guide ont été financées par des fonds directement alloués au projet par l'Allemagne (détachement), l'Australie (détachement), le Canada, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles) et les Etats-Unis, et par les Etats qui contribuent de manière générale au Budget supplémentaire.
a) Première parties (Pratiques des Autorités centrales) et Deuxième parties (Mise en oeuvre)	Les deux premières parties ont été publiées en anglais, français et espagnol, et diffusées en décembre 2003.	Les Etats-Unis et le Canada ont spécialement financé ce poste en 2002-2003.
b) Rapport sur les Mesures Préventives	Rapport préliminaire et questionnaire achevés ; groupe consultatif créé. Réunion du groupe consultatif au printemps 2004 ; achèvement du Rapport pour la fin de l'année 2004.	Les Etats-Unis ont spécialement financé ce poste en 2003-2004. *Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 10.

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
c) Préparation de la partie du Guide relative aux droits de visite / droit d'entretenir un contact, et d'un ensemble de « principes et considérations » relatifs aux droits de visite / droit d'entretenir un contact transfrontière	Poursuite des travaux sur le projet préliminaire et mise en place d'un groupe consultatif en 2004 ; éventuelle réunion du groupe consultatif à l'automne 2004. Rapport achevé à temps pour sa prise en compte par la Commission spéciale de l'automne 2005.	*Voir* Budget supplémentaire 2003-2004, article 10.
d) Préparation du Rapport sur l'exécution des décisions de retour / de droit de visite	Recherche (y compris la recherche empirique à coordonner en collaboration avec la Faculté de droit de Cardiff de l'Université du Pays de Galles) et consultation au cours de 2004 ; éventuelle réunion du groupe consultatif. Rapport devant être achevé à temps pour être examiné par la Commission spéciale de l'automne 2005.	*Voir* Budget supplémentaire 2003-2004, article 10. L'*International Center for Missing and Exploited Children* (ICMEC) fournit également une partie des fonds pour la recherche empirique.
3. Elaboration d'INCASTAT		Le Gouvernement du Canada est le sponsor principal de ce projet. WorldReach Software du Canada a également apporté son aide.
a) Modification de la Base de données « iChild » pour en faciliter l'utilisation par les Autorités centrales dans les affaires relevant de la Convention de 1980	Consultations initiales avec WorldReach Software terminées ; projet pilote avec les Autorités centrales terminé. Préparation d'une proposition complète pour les Autorités centrales en 2004.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 9.
b) Modification / amélioration de « iChild » en vue de générer des statistiques	Poursuite des consultations avec WorldReach Software et les Autorités centrales.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 9.

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
c) Examen de questions (techniques et de coûts) par le Bureau Permanent	Rapport préliminaire en 2004.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 9.
4. Amélioration et entretien d'INCADAT		Les Etats membres ayant, jusqu'à maintenant, contribué au développement d'INCADAT sont l'Autriche, le Canada, la Chine (Intérieure et RASHK), la Corée, Chypre, les Etats-Unis, la Finlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles, Irlande du Nord et Ecosse) et la Suisse. A l'origine, le projet a été élaboré grâce au soutien de fondations aux Pays-Bas.
a) Mise à jour permanente du contenu juridique	En cours	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 8.
b) Coopération avec les Correspondants d'INCADAT	En cours	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 8(f).
5. Séminaires / conférences internationales de juges		Financés par les Etats participants. *Voir* également Budget supplémentaire 2004-2005, article 12.
Séminaire de Noordwijk, financé par l'Allemagne et les Etats-Unis, avec des participants d'Autriche, de France, d'Israël des Pays-Bas, de Suède, de Suisse et de Turquie	Tenu les 19-22 octobre 2003.	Financé par les Etats participants et par des fonds de l'Union européenne.
Conférence de Malte. Regroupant des juges / experts de certain Etats européens et Etats du monde islamique (région méditerranéenne)	Devant se dérouler à Valetta, les 14-17 mars 2004.	Financé par les Etats participants, avec des contributions spéciales du Royaume Uni, de l'Allemagne, de la Suède et d'une Fondation privée aux Pays-Bas.
Séminaire de Mexico pour juges de la région Amérique latine	Devant se dérouler à Monterrey, au Mexique, à l'automne 2004.	Les fonds sont actuellement recherchés.

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
6. La Lettre des Juges sur la protection internationale des enfants		Ce projet a été financé par la maison d'éditions juridiques Butterworths qui publie et distribue gracieusement la Lettre.
a) Consultation avec le Comité de rédaction ; demande de matériel ; rédaction et relecture ; coordination avec la maison d'édition ; tenue à jour de la liste de distribution	Publication régulière semestrielle : automne 2004, printemps 2005, automne 2005 et printemps 2006.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 11.
b) Traduction	Publication régulière semestrielle : automne 2004, printemps 2005, automne 2005 et printemps 2006.	En 2002-2003 et 2003-2004, le Canada a spécialement contribué au financement de ce poste. *Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 11(a).
7. Communication directe entre Autorités judiciaires		
a) Consultations formelles avec les Etats membres ; consultations informelles avec les juges concernés, y compris par l'intermédiaire de séminaires de juges ; études des mécanismes pratiques et structures d'un réseau de contacts	Achèvement du Rapport définitif à temps en vue de son étude par la Commission spéciale de l'automne 2005.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 11(b).
b) Inventaire des pratiques existantes, en liaison avec un groupe consultatif d'experts	2004	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 11(b).
8. Programme d'appui à la mise en œuvre efficace		
a) Séminaires nationaux, etc. Conseil sur l'organisation et le programme scientifique, participation	En cours	Financé par les Etats concernés, des fondations, etc.

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale		
9. Préparation du prochain examen général du fonctionnement de la Convention de 1993	La Seconde réunion de la Commission spéciale en vue de l'examen du fonctionnement pratique de la Convention de 1993 se tiendra probablement début 2005.	Les préparatifs généraux des Commissions spéciales sont financés par le budget régulier de la Conférence, tout comme les Commissions spéciales elles-mêmes.
a) Préparation d'un organigramme de l'adoption internationale : consultation, achèvement et diffusion à toutes les Autorités centrales	Projet à diffuser en mars / avril 2004.	
b) Mise au point de formules statistiques annuelles pour l'adoption internationale : consultation, achèvement et diffusion à toutes les Autorités centrales	Projet à diffuser en mars / avril 2004.	
c) Elaboration et administration du questionnaire	A diffuser en mars / avril 2004.	
d) Préparation du rapport / résumé des réponses au questionnaire relatif au fonctionnement de la Convention	Automne 2004	
e) Recherche de fonds pour l'interprétation en espagnol et la traduction du Rapport et des Documents préliminaires en espagnol	Immédiate	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, articles 15(c) et 15 (b) respectivement.
f) Recherche de fonds pour le Fonds spécial d'aide aux frais de voyages et *per diem* des délégués d'Etats d'origine ciblés	Immédiate	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 15(a).

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
g) Préparation du Guide de bonnes pratiques sur les mesures de mise en oeuvre	Elaboration du projet préliminaire et mise en place d'un groupe consultatif ; éventuelle réunion du groupe consultatif à l'automne 2004. Rapport à terminer à temps en vue de son examen par la Commission spéciale, début 2005.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 14. *Voir également* article 16.
h) Préparation d'un Guide de bonnes pratiques sur la pratique des Autorités centrales	Proposition à soumettre à la Seconde réunion de la Commission spéciale.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 14. *Voir également* article 15.
10. Mise en place d'ICASTAT	*Voir* INCASTAT ci-dessus. *Voir* également 9.b) ci-dessus.	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 13.
11. Programme d'appui à la mise en œuvre efficace		
a) Projet-pilote de 18 mois Fourniture d'information et appui aux Etats choisis au cours des premières étapes de la mise en œuvre	En cours	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 16.
Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants		
12. Promotion de la Convention de 1996		
a) Préparation d'un document explicatif / publicitaire	2005	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 5.
b) Organisation d'une réunion pour débattre des questions de mise en œuvre	Automne 2005 (combinaison éventuelle avec la Cinquième réunion de la Commission spéciale tendant à examiner le fonctionnement pratique de la Convention de 1980).	

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
Informations générales : Les Conventions de La Haye relatives aux enfants		
13. Préparation d'une brochure relative aux Conventions sur les enfants	2004-2005	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 5.
14. Préparation d'un Guide pour l'enfant sur la Convention de 1980	2004-2005	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 5.
15. Examen des services fournis par le Bureau Permanent aux Autorités centrales en vertu des Conventions de 1980 et 1993	En cours ; examen initial réalisé en interne en 2003.	
Préparation d'un instrument mondial sur le recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille		
16. Seconde réunion de la Commission spéciale	7-18 juin 2004	Les préparatifs généraux des Commissions spéciales sont financés par le budget régulier de la Conférence, tout comme les Commissions spéciales elles-mêmes.
a) Préparation du Rapport et des Documents préliminaires - Proposition du Comité de rédaction - Rapport du Groupe de travail sur la loi applicable - Autres rapports par le Bureau Permanent	Printemps 2004	
b) Recherche de fonds pour l'interprétation en espagnol et la traduction du Rapport et des Documents préliminaires en espagnol	Immédiatement	Les Etats-Unis ont spécialement financé ce poste en 2003-2004. *Voir* Budget supplémentaire 2003-2004, articles 13(c) et 13(b) respectivement.
c) Recherche de fonds pour le Fonds spécial d'aide aux frais voyage et *per diem* des délégués d'Etats ciblés	Immédiatement	Le Danemark et le Luxembourg (2002-2003) ; la Chine et la Suède (2003-2004) ont financé ce poste en particulier. *Voir* Budget supplémentaire 2003-2004, article 13(a).

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
17. Préparation de la Troisième réunion de la Commission spéciale	Printemps ou été 2005	Les préparatifs généraux des Commissions spéciales sont financés par le budget régulier de la Conférence, tout comme les Commissions spéciales elles-mêmes. Les Sessions diplomatiques sont financées par le Gouvernement des Pays-Bas.
a) Consultation	Tout au long de l'année	
b) Organisation de réunions régionales	Tout au long de l'année	
c) Recherche de fonds pour l'interprétation, et la traduction du Rapport et des Documents préliminaires en espagnol	Tout au long de l'année	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, articles 17(c) et 17(b) respectivement.
d) Recherche de fonds pour le Fonds spécial d'aide aux frais voyage et *per diem* des délégués d'Etats ciblés	Tout au long de l'année	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 17(a).
Autres sujets		
18. La Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes		
a) Préparation de matériel publicitaire	2005	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 5.
19. L'Institut international de formation juridique de La Haye	En cours	*Voir* Budget supplémentaire 2004-2005, article 25. *Voir, en général*, les articles 12, 16, 19, 23 et 24.
20. La Cohabitation hors mariage		
a) Mise à jour du document présenté lors de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence en mai 2000	A terminer pour la réunion de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence au printemps 2005.	

PROJET	CALENDRIER	INDICATIONS BUDGETAIRES
21. Questions Budgétaires et recherche de fonds	En cours	*Voir*, *en général*, Budget supplémentaire 2004-2005 (Doc. prél. No 16).

Outre les contributions des gouvernements **du Canada, de la Chine, de Chypre, des Etats-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume Uni (Angleterre et Pays de Galles) et de la Suède** pour des projets spécifiques, lors de l'Exercice financier 2003-2004, les gouvernements **de l'Australie, de l'Espagne, de la Finlande, du Japon, des Pays-Bas et de la République tchèque** ont apporté une contribution financière ou en nature au Budget supplémentaire général de 2003-2004 (au 31 janvier 2004).

Les Etats ayant contribué au budget supplémentaire au cours des années précédentes comprennent aussi **l'Allemagne, l'Autriche, la Chine (RASHK), la Corée, la Croatie, le Danemark, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, Monaco, la Norvège, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles, Irlande du nord et Ecosse) et la Suisse.** *Voir* Annexe 1.

Grâce à ces contributions généreuses au cours de l'Exercice financier 2003-2004, il a notamment été possible de :

- maintenir les services de trois collaborateurs juridiques, notamment pour le suivi des Conventions sur les enfants et de trois Conventions relatives à la coopération administrative et judiciaire ;
- maintenir les services d'un conseiller juridique pour la Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) ;
- étoffer le contenu d'INCADAT en vue d'étendre sa porté matérielle et d'assurer le fonctionnement d'un instrument de recherche complètement bilingue (français et anglais)
- publier et distribuer le Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants (Première partie - Pratique des Autorités centrales et Deuxième partie - Mise en oeuvre) ;
- publier et distribuer le sixième volume (Automne 2003) et préparer le septième volume (Printemps 2004) de la Lettre des juges sur la protection internationale de l'enfant ;
- commencer les recherches et la consultation sur les mesures préventives, la mise en œuvre des décisions de retour et les questions relatives au droit de visite / droit d'entretenir un contact dans le cadre de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfant, et les éventuelles parties du Guide bonnes pratiques à suivre ;
- commencer les travaux sur la Base de données statistiques relative à l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT) et l'adoption internationale (ICASTAT) ;
- commencer les travaux sur le Guide de bonnes pratiques concernant la Convention de 1993 en matière d'adoption internationale ;
- réserver des fonds en vue de l'édition du nouveau Manuel pratique sur les Conventions de La Haye relative à la signification et la notification à l'étranger des actes, et sur l'obtention des preuves à l'étranger ;
- réserver des fonds en vue de la traduction en espagnol des Documents préliminaires et autres documents et de l'interprétation simultanée en espagnol lors de la Commission spéciale sur les Obligations alimentaires au printemps 2004 ;

- réserver des fonds en vue de l’interprétation simultanée en espagnol et en anglais et des dépenses liées à l’organisation de programmes de formation des juges et autorités en Amériques latine ;
- prêter assistance lors de séminaires de juges ; et
- contribuer aux coûts relatifs aux équipements.

Le Bureau Permanent est extrêmement reconnaissant envers les Etats membres qui, par leur assistance, participent généreusement au développement d'un grand éventail d'activités en vue d’appuyer et améliorer le fonctionnement des Conventions existantes.

ANNEXE 1 (PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS)

ETATS MEMBRES DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
CONTRIBUTIONS AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE,
COMPRENANT LES CONTRIBUTIONS EN NATURE ET PAR VOIE DE DÉTACHEMENT

(1) 1er juillet 1998 – 30 juin 1999 : exercice financier XLIV
(2) 1er juillet 1999 – 30 juin 2000 : exercice financier XLV
(3) 1er juillet 2000 – 30 juin 2001 : exercice financier XLVI
(4) 1er juillet 2001 – 30 juin 2002 : exercice financier XLVII
(5) 1er juillet 2002 – 30 juin 2003 : exercice financier XLVIII
(6) 1er juillet 2003 – 30 juin 2004 : exercice financier XLIX (au 31 janvier 2004)

Etats membres	**Contributions**[4]
Allemagne	Détachement de 6 mois (5)
Australie*	13.690,55 Euros (4) 20.429,00 (5) 21.378,00 (6) Détachement de 6 mois (4) Détachement de 9 mois (5)
Autriche	2.500,00 Euros (4) 2.496,60 Euros (5)
Canada*	5.390,60 Euros (3) 22.589,30 Euros (4) 21.862,65 Euros (5) 10.015,00 Euros (6) Stagiaire du barreau – 6 mois (5/6) Don d'équipement (*estimé à 110.000,00 Euros*)
Chine	10.000,00 Euros (5) 10.000,00 Euros (6)
SRAHK	7.122,51 Euros (4) Détachement de 6 mois (4)
Corée	2.242,15 Euros (3)
Croatie	1.021,45 Euros (5)
Chypre	10.200,00 Euros (6)
Danemark*	1.800,00 Euros (5)
Espagne	40.000,00 Euros (6)

[4] Les contributions supplémentaires allouées à d'autres projets particuliers sont indiqués comme suit :
* Contribution supplémentaire faite à la série d'ateliers régionaux de discussion relatifs à la Convention sur la Loi applicable à certains droits sur des Titres détenus par un intermédiaire (2000-2002).
+ Contribution supplémentaire faite à la Commission spéciale de 2004 sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale (au 31 janvier 2004) (Norvège 5.000,00 Euros, Royaume Uni (Angletere et Pays de Galles) 14.480,16 Euros).

Etats-Unis d'Amérique*	83.784,60 Euros (5) 90.607,97 Euros (6)
Finlande	100,00 Euros (3) 6.845,27 Euros (4) 10.214,50 Euros (5) 10.689,00 Euros (6)
Hongrie	3.422,64 Euros (4)
Irlande	7.294,00 Euros (4)
Italie*	
Japon*	Détachement de 6 mois (6/7)
Luxembourg	5.000,00 Euros (5)
Malte	498,26 Euros (5)
Monaco	2.000,00 Euros (5) 2 détachements de 6 mois (5/6)
Norvège+	5.537,25 Euros (1)
Nouvelle-Zélande	2.528,95 Euros (6)
Pays-Bas	18.151,21 Euros (3) 407.131,61 Euros (3)[?] 4.537,80 Euros (4) 27.554,25 Euros (5) 27.554,25 Euros (6)
République tchèque	5.681,28 Euros (6)
Royaume-Uni	
Angleterre et Pays de Galles+	8.279,31 Euros (3) 30.600,42 Euros (4) 18.824,21 Euros (6)
Irlande du Nord	1.601,28 Euros (4)
Ecosse	7.719,03 Euros (4)
Suède	Détachement de 3 semaines (5) 13.631,00 (6)
Suisse	9.075,60 Euros (4) 10.753,51 Euros (5)

[?] Contribution spéciale du Ministère de la Justice des Pays-Bas.